

Commune de LEZIGNE
Compte rendu de réunion
Séance du 01/09/2015

L'an 2015 le 01 septembre 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien BORÉ, sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri ; Maire, Mmes : BODY Christelle, CHIRON Sylvie, BOULAY Nathalie, LANGLAIS Gisèle, RABEAU Brigitte MM : AILLERIE Patrice, LEMOINE Antony, RAVET Alexandre, RAIMBAULT Yohann, GOURDON Michel, CIROT Marc, DOLBEAU Cédric, MONNIER Sébastien

Excusée : Mme BOURDIN Melinda

Absent :

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 14

Date de la convocation : 25/08/2015

Date d'affichage 25/08/2015

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GOURDON

1. Augmentation du temps de travail d'un agent

Réf : 01-01/09/15

Monsieur le Maire nous informe qu'il faut augmenter le temps de travail de Marcelle SIONNEAU suite à l'augmentation des temps de réunions des bilans pour les TAP. Son temps de travail serait porté à 28 heures au lieu de 27.11 heures actuellement.

Cette augmentation sera effective à compter du 1^{er} septembre 2015 après acceptation du comité technique paritaire.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de l'application de cette délibération.

2. Changement de grade de deux agents

Agent technique

Réf : 02-01/09/15

Le maire rappelle au conseil municipal : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu de la demande de l'agent technique, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2015.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le maire propose au conseil municipal,

La création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 28/35^{ème}.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De valider le tableau des emplois suivants :

Date création	Grade	Durée temps de travail	Effectif pourvu	Poste vacant
01/01/2007	Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	TC	0	1
01/01/2007	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	8.87 heures	0	1
01/04/2007	Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	8.87 heures	0	1
08/09/2011	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	TC	1	0
08/09/2011	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	18 heures	0	1
06/10/2012	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	22 heures	1	0
14/04/2011	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	TC	0	1
01/01/2007	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	TC	1	0
01/01/2007	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	22.16 heures	0	1
09/09/2010	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	25 heures	1	0
09/09/2010	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	20 heures	1	0
01/09/2014	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	27.11 heures	0	1
14/10/2014	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	14 heures	1	0
14/10/2014	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	TC	1	0
01/09/2014	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	28 heures	1	0
01/05/1977	Secrétaire de mairie	35 heures	0	1

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Agent administratif

Réf : 03-01/09/15

Monsieur le Maire nous informe que les deux agents administratifs ont obtenus leur examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Il appartient au Conseil municipal, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2015.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le maire propose au conseil municipal,

La création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 22/35^{ème}.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité de ses membres présents :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De valider le tableau des emplois suivants :

Date création	Grade	Durée temps de travail	Effectif pourvu	Poste vacant
01/01/2007	Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	TC	1	0
01/01/2007	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	8.87 heures	0	1
01/04/2007	Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	8.87 heures	0	1
08/09/2011	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	TC	0	1
08/09/2011	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	18 heures	0	1
06/10/2012	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	22 heures	0	1
01/09/2015	adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	22 heures	1	0
14/04/2011	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	TC	0	1
01/01/2007	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	TC	1	0
01/01/2007	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	22.16 heures	0	1
09/09/2010	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	25 heures	1	0
09/09/2010	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	20 heures	1	0
01/09/2014	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	27.11 heures	0	1
14/10/2014	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	14 heures	1	0

14/10/2014	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	TC	1	0
01/09/2015	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	28 heures	1	0
01/05/1977	Secrétaire de mairie	35 heures	0	1

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents (pour : 13 contre : 1 abstentions : 0)

3. Admission en non-valeur ; budget assainissement

Réf : 04-01/09/15

Monsieur le Maire présente la demande d'admission en non-valeur proposée par la Trésorerie de Seiches sur le Loir d'un montant de 182,91€ concernant des impayés de la redevance assainissement pour l'exercice de 2013 (87,60€) et pour 2014 (95,31€).

Après délibérations et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 182.91€ concernant les impayés de la redevance assainissement.

4. Demande de subvention terrain multisport et aire de jeux

Réf : 05-01/09/15

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention pour l'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain multisport sur les fonds de réserve parlementaire ainsi qu'au conseil départemental.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de demander ces subventions.

Le conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter une subvention parlementaire ainsi qu'une subvention du conseil départemental et charge le Maire du suivi de ce dossier.

5. Travaux rue de la Robinière et travaux d'assainissement

Réf : 06-01/09/15

Travaux rue de la Robinière

Monsieur le Maire nous informe que suite aux résultats des études réalisées par le SIEMML pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public rue de la Robinière, les montants prévus initialement ont baissé.

Au regard du règlement financier en date du 12 octobre 2011 arrêté par le Comité syndical du SIEMML le montant du fonds de concours à verser par la commune sera de 59 746,37 € HT pour l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public.

Et concernant le génie civil télécommunication le montant sera de 52 377,84 € TTC.
Ce qui fait un coût total de 124 073.48€ TTC de travaux à la charge de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de réaliser les travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public ainsi que le génie civil télécommunication rue de la Robinière.

Réf : 07-01/09/15

Monsieur le Maire nous présente également le devis d'ERDF concernant les travaux d'effacement des réseaux Haute Tension. Celui-ci s'élève à la somme de 44 440,21€ TTC.

Les travaux seront réalisés en même temps que l'enfouissement des réseaux Basse tension et d'éclairage public.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis.

Travaux d'assainissement

Monsieur le Maire effectue un bilan du début des travaux d'assainissement rue d'Ignierelle.

6. PLUI vote des élus référents et de l' élu ambassadeur

Monsieur le Maire nous présente le calendrier ainsi que le programme de l'élaboration du PLUI. Il nous informe que deux élus référents doivent représenter la commune au sein de la commission PLUI ; il s'agit de Sylvie CHIRON et d'Henri LEBRUN, et qu'il faut au minimum un élu ambassadeur pour expliquer et répondre aux interrogations de la population (entreprise, associations, artisans...) il s'agit de Patrice AILLERIE, Antony LEMOINE et Marc CIROT.

Une réunion commission PLUI est prévue le 15 septembre à 20h30 à la Salle Lucien Boré.

7. Prêt FCTVA : autorisation d'emprunt

Réf : 09-01/09/15

Monsieur le Maire propose de réaliser un contrat de prêt d'un montant total de 35 000€ auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Le conseil municipal de Léznigné, après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé, délibère pour le préfinancement d'une partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositifs du FCTVA, Monsieur le Maire est invité à souscrire auprès de la caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 39 000 €

Durée d'amortissement du prêt : 15 mois

Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :

- Ligne 1 du prêt : décembre 2016
- Ligne 2 du prêt : avril 2017

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0%

Amortissement : in fine

Typologie Gissler : 1A

A cet effet, le conseil autorise le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

8. Demande d'emprunt

Réf : 10-01/09/15

Monsieur le Maire nous informe que pour financer les investissements des travaux d'assainissement prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à effectuer une demande d'emprunt auprès des banques pour un montant de 130 000€.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer une demande d'emprunt.

Séance levée à 23h00